

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL – 37140

Arrêté n° 2025-17

**Arrêté temporaire d'autorisation d'entreprendre des travaux
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements
Rue du Fondis****Le Maire de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil**

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2, L115-1 à L.116-8, L.123-8, L.131-1 à L.131-7, L.141-10 et L.141-11 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-6, L.2215-4 et L.2215-5 ;

Considérant la demande de l'entreprise VLSTP - Val de Loire Sologne Travaux Publics, représenté de M. Stéphane DUBOIS, située 3 rue Joseph Cugnot, 37305 JOUE-LES-TOURS, en date du 27 février 2025, afin de réaliser des « Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements », rue du Fondis, 37140 SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL (voir Annexe 1) ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 17/03/2025, pendant une durée de 50 jours calendaires, « Rue du Fondis » (voir Annexe 1), seront entrepris des travaux d' « installation nouvelle de réseau d'eau potable » :

- Sous voirie : tranchée longitudinale 260 mètres, tranchée transversale 20 mètres, fonçage 20 mètres ;
- Sous accotement ou trottoirs : tranchée longitudinale 350 mètres, tranchée transversale 20 mètres ;

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1), dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 : Mme la lieutenant de gendarmerie de Bourgueil, M. le Maire et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Nicolas-de-Bourgueil,
Le 6 mars 2025

M. le Maire
Sébastien BERGER

L'Adjoint délégué



